



# ECOLE D'ETE LEX CLIMATICA DE RENFORCEMENT DES CAPACITES DES ACTEURS AFRICAINS

Campusafricain LEX *CLIMATICA*, Edition hybride du  
**26-28 septembre 2022**

**Lieu: Académie du Climat.  
2 Place Baudoyer.  
75004 Paris. France.**

**LA JUSTICE CLIMATIQUE EN AFRIQUE :  
QUEL(S) DROIT(S) DES GENERATIONS FUTURES ?**



**PROGRAMME**  
**26-28 septembre 2022**

## LES INTERVENANTS :



**Sandrine Maljean-dubois**



**Geneviève Motard**



**Antonio Benjamin**



**Jean Didier Boukongou**



**Mutoy Mubiala**



**Caroline Nicholas**



**Mamadou Konaté**



**Yacouba Savadogo**



**Jean-françois Akandji**



**Sabine Lavorel**

## LES INTERVENANTS :



**Jean-Paul Adam**



**Germain Tiérowé Dabire**



**Pierre-Samuel Guedj**



**Maître Emmanuel Daoud**



**Luis-miguel Gutierrez**



**Ayman Cherkaoui**



**Namira Negm**



**Priscila Pereira de Andrad**



**Olivia Lazard**



**Jimmy Kodo**

## LES INTERVENANTS :



**Virginie Tassin Campanella**



**Clara Gonzales**



**Stéphane Brabant**



**Ottavio Quirico**



**Vanessa Thieffry**



**Sébastien Mabile**



**Matthias Petel**



**Mamadou Hebie**



**Hajer Gueldich**



**Benjamin Traore**

**Sâabèsèlè Jean Augustin Somda**



# PRESENTATION

L'urgence climatique constitue aujourd'hui l'un des enjeux mondiaux les plus importants des prochaines décennies. Le changement climatique est une menace existentielle pour les communautés, les écosystèmes et les économies d'Afrique. Il met en péril nos développement, notre prospérité et les aspirations de l'Agenda 2063. Le dernier rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (Giec) sur l'atténuation du changement climatique, paru en avril 2022, s'est pour la première fois fait l'écho de la tendance (lourde) à la judiciarisation de la gouvernance climatique (pas moins de 130 mentions dans le rapport), soulignant notamment son potentiel en termes de redevabilité.

Alors que l'Afrique est le continent qui contribue le moins aux émissions de gaz à effet de serre (GES), elle compte parmi les pays les plus vulnérables de la planète face au changement climatique. Les événements climatiques extrêmes n'ont fait que se multiplier et ont conduit en 2020 près d'un million de personnes en situation d'insécurité alimentaire engendrant des mouvements internes et transfrontaliers de population.

La lutte contre le changement climatique emprunte de plus en plus la voie judiciaire. Un changement que le GIEC a bien pris en compte dans son dernier rapport. Le concept de Justice se comprend désormais et également en considération de la protection juridique des générations futures : justice environnementale, justice climatique (inscrite dans l'Accord de Paris), protections des biens communs voire de l'intégrité de l'espèce humaine. Autant de nouvelles facettes du concept de justice, spécifiques à notre temps.

## AGENDA



## OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Le changement climatique et la dégradation de l'environnement constituent une menace existentielle pour l'Afrique et le monde. Les experts climatiques ont depuis longtemps abandonné le terme de "crise climatique" au profit de celui d'urgence climatique. Si le changement climatique est bien parti pour être un des plus grands défis à l'humanité au cours de ce siècle, le droit et l'outil contentieux n'échapperont vraisemblablement ni à la mobilisation générale ni aux nécessaires adaptations juridiques. Le droit de l'environnement est une matière foisonnante, perçue comme complexe et technique par les magistrats judiciaires et des arbitres, en raison de la multiplicité de ses sources et des juridictions compétentes pour en connaître, mais aussi des problématiques scientifiques qu'il soulève.

L'Ecole d'été LEX CLIMATICA vise à renforcer les capacités des acteurs de la justice sur les questions de justice et de résilience climatique afin de faire émerger une véritable expertise en la matière, et créer une synergie entre praticiens, qui se sentent souvent seuls en juridiction.

L'Ecole d'été LEX CLIMATICA comprendra des conférences traditionnelles ex cathedra données par des universitaires et des praticiens, ainsi que des activités complémentaires, notamment des tables rondes dans le but d'approfondir la connaissance des sujets abordés au cours des modules et de stimuler l'interaction entre les participants. Des orateurs de haut niveau et des experts universitaires majeurs dans le domaine du changement climatique du point de vue du droit international et du droit africain, ainsi que des praticiens négociateurs de l'Accord de Paris, ont déjà confirmé leur participation.

L'objectif de la formation est d'équiper les participants conceptuellement et méthodologiquement pour l'accompagnement des structures publiques et privées sur des questions juridiques relatives au contentieux climatique :

- Acquisition des connaissances et des outils d'analyse du changement climatique
- Maîtrise des fondements et des logiques du droit applicable au changement climatique
- Capacité d'analyse, de recherche et de synthèse dans le domaine du droit applicable au changement climatique
- Compétence à gérer des dossiers juridiques dans un contexte global
- Éclairer les stratégies judiciaires des ONG lorsqu'elles utilisent les armes du droit et du procès pour faire avancer la cause climatique, mais aussi celles en réponse des défendeurs (souvent États et entreprises) ;
- Mettre en lumière, par une analyse comparative, le processus de passage de la vérité scientifique à la vérité juridique en interrogeant l'adaptation du droit processuel et de l'institution du procès ;

Plus particulièrement, il s'agit :

- **Former** : Renforcer leurs capacités sur les enjeux du changement climatique en Afrique et leur compréhension du cadre international et des acteurs de la lutte contre le changement climatique.
- **Innover** : Développer leur capacité à contextualiser ses recherches et à développer sa créativité
- **Respecter** : Veiller à ce que les actions climatiques protègent les droits humains et réduisent les inégalités
- **Relier** : Favoriser les échanges entre participants sur leurs connaissances, expériences et meilleures pratiques dans le domaine des changements climatiques
- **Responsabiliser** : responsabiliser les jeunes en tant que concepteurs du futur.

## ENJEUX

Les 17 objectifs de développement durable sont la pièce maîtresse de l'Agenda 2030 pour le développement durable. Ces « objectifs mondiaux » couvrent presque tous les thèmes importants du développement, à savoir : l'accès à l'éducation, l'approvisionnement en eau propre et en énergies renouvelables, l'infrastructure, l'industrie, l'agriculture, la protection de la biodiversité et la lutte contre le changement climatique. Les 17 objectifs de développement durable se subdivisent en 169 cibles, ou sous-objectifs, parfois très détaillés au sujet du fondement précis des objectifs généraux formulés. L'Agenda 2030 peut donc être considéré comme la « Constitution internationale pour le développement durable ».

Le droit des investissements et l'arbitrage sont les chevaux de bataille du droit économique international. Ils sont fortement sollicités en Afrique et doivent faire face aux exigences d'innombrables procédures de plus en plus complexe et présentent des défis énormes dans leur interprétation et leur application. Certains traités d'investissement de nouvelle génération ont intégré des dispositions relatives à la protection de l'environnement afin de refléter les engagements liés au changement climatique auxquels les États souscrivent dans le sillage de l'Accord de Paris.

Les avocats et les magistrats sont les acteurs de première ligne de la transition vers le net zéro - ils rédigent ou interprètent les contrats qui régissent les transactions commerciales et conseillent les entreprises sur les risques et les imprévus. L'idée est de donner une occasion unique pour les avocats, les juristes d'entreprise et les magistrats ayant une passion commune pour le climat, la durabilité et l'innovation, de se rencontrer et de débattre de leurs pratiques, de leurs déontologies, et de leurs cultures professionnelles, afin de faire avancer ensemble la pratique de l'arbitrage et de la médiation.

L'enjeu majeur pour la justice climatique est celui de l'effectivité de la norme, dans sa dimension préventive, restaurative et punitive. Elle doit pour cela se doter des moyens humains et techniques nécessaires, ce qui passe notamment par la formation professionnelle des magistrats judiciaires en charge de ces contentieux.

## Public cible :

Avocats, magistrats, arbitres, étudiants, Entrepreneurs, ONG, Associations, Société civile, agents des collectivités locales en charge des questions environnementales, porteurs de projets liés au climat et aux causes de vulnérabilité en Afrique.

# PROGRAMME

LUNDI 26 SEPTEMBRE (MATIN) : DROIT(S) DES GENERATIONS FUTURES : HORIZONS AFRICAINS

LUNDI 26 SEPTEMBRE (AM) : ENJEUX, COMPLEXITE, RESPONSABILITES DE L'ÉTAT

MARDI 27 SEPTEMBRE (MATIN) : ANTICIPER ET ADAPTER L' ENTREPRISE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES EN AFRIQUE

MARDI 27 SEPTEMBRE (AM) : LES INTERACTIONS ENTRE OCEANS, RESSOURCES NATURELLES ET CHANGEMENTS CLIMATIQUES EN DROIT TRANSNATIONAL DU CLIMAT

MERCREDI 28 SEPTEMBRE . (MATIN) : APPROCHE SYSTEMIQUE POUR RESPECTER LES DROITS DES GENERATIONS FUTURES

MERCREDI 28 SEPTEMBRE . (AM) : S'ADAPTER AU CHANGEMENT CLIMATIQUE : ENTRE URGENCE CLIMATIQUE ET ANTICIPATION

1ère édition de plaidoirie d'un cas pratique portant sur le contentieux des ressources naturelles opposant les peuples autochtones et investisseur : Code panafricain d'investissements.

# LUNDI 26 SEPTEMBRE (MATIN) : DROIT(S) DES GENERATIONS FUTURES : HORIZON AFRICAINS

8h30-9h00 : Accueil des participants

8h30-9h00 : Accord de Paris : Analyse juridique et défis opérationnels à l'aube de la COP27.

Sandrine MALJEAN-DUBOIS, Directrice de recherche au CNRS, Aix Marseille Université, Université de Toulon, Université de Pau & Pays Adour, CNRS, DICE, CERIC, Aix-en-Provence

9h30-10h00: Les défenseur.e.s des droits de l'environnement: perspectives opératoire, systémique et normatives

Michel Forst, Rapporteur spécial sur les défenseurs de l'environnement

10h00-10h30: La singularité du Contentieux climatique africaine

DABIRE Tiérowé Germain, doctorant en droit à l'Université de Genève

10h30-10h45: Pause café

10h45-12h15: Le rôle de l'innovation pour le développement durable en Afrique

Jean-Paul Adam Directeur de la division Technologie, changement climatique et gestion des ressources naturelles de la Commission économique pour l'Afrique

12H30- 13H00: Justice climatique pour les générations futures

Sébastien Mabile. Avocat au Barreau de Paris - Seattle Avocats

# LUNDI 26 SEPTEMBRE (AM) : ENJEUX, COMPLEXITE, RESPONSABILITES DE L'ETAT

14h00-14h30: Les obligations internationales des Etats envers les générations futures Luis-Miguel GUTIERREZ. Maître de conférences en droit public. Faculté de Droit et des Sciences sociales. Université de Poitiers

14h30-15h00: Participation des peuples autochtones et des communautés locales à la REDD+: Labousse des possibles en Afrique –

Geneviève Motard, professeure titulaire à la Faculté de droit de l'Université Laval et directrice du Centre interuniversitaire d'études et de recherches autochtones (CIÉRA)

15h00-15h30: Justice climatique et petits États insulaires en développement en AFRIQUE

Sabine LAVOREL, Maître de Conférences HDR en droit public, Université Grenoble Alpes (UGA), Centre de Recherches Juridiques (CRJ).

16h00-16h30: La migrations forcées par les changements climatiques et la responsabilité d'assister (R2A)

Mutoy Mubiala - Professeur associé à l'Université de Kinshasa (RDC, Vice-Président de l'AAPDI)

16h45-17h30: Table ronde : Droit et climat : quel rôle pour la société civile?

Clara Gonzales, juriste auprès de Greenpeace France

Leopoldina Gouveia - Member of the Youth Climate Task Force for Africa

Matthias Petel, (Doctorant en droit, Harvard Law School et Université catholique de Louvain, FIDH)

Sâabèsèlè Jean augustin Somda, Conseiller en études et analyses Conseiller en études et analyses, ARSN, Burkina Faso

## **MARDI 27 Septembre (Matin) : L'ANTICIPER ET ADAPTER LES ENTREPRISES AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES EN AFRIQUE**

9h00-9h30 : Directive européenne sur le devoir de vigilance : Quel impact pour la prévention des risques d'atteintes aux droits humains et à l'environnement sur le continent africain ?

Maître Emmanuel Daoud, Avocat de "Notre affaire à tous" - Cabinet Vigo Avocats

9h30-10h30 : Les Principes UNIDROIT relatifs aux contrats du commerce international et le défi du changement climatique - Priscila PEREIRA DE ANDRADE, UNIDROIT

10h30-10h45 : Pause café

10h45-11h30 : Travaux futurs possibles de la CNUDCI sur l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation et la résilience face à ces changements

Caroline Nicholas, Cheffe de la Section d'Assistance Technique du secrétariat de la CNUDCI et juriste hors classe

11h30-13h00 : Justice environnementale et justice climatique (tbc)

Antonio BENJAMIN Juge à la Haute cour nationale du Brésil, président de la Commission du droit de l'environnement (WCEL), de l'Union internationale pour la conservation de la nature (IUCN)

13h00-14h00 : Déjeuner

## **MARDI 27 Septembre (AM) : LES INTERACTIONS ENTRE OCEANS, RESSOURCES NATURELLES ET CHANGEMENTS CLIMATIQUES**

14h00-14h30 : Les ressources naturelles et développement durable en Afrique

Vanessa Thieffry, collaboratrice senior chez Reed Smith LLP )

14h30-15h00 : ESG dans les ressources extractives

Pierre-Samuel Guedj Président d'Affectio Mutandi

15h00-15h30 : Le rôle de la Cour internationale de justice dans le traitement des atteintes à l'environnement - Mamadou Hébié, Professeur associé à l'université de Leiden

16h00-16h15 : Pause café

16h15-17h00 : Les activités d'exploration et d'exploitation sur le plateau continental

Tassin Campanella, Avocat à la Cour (Paris & Geneva)

17h00-18h00 : Table ronde

## **MERCREDI 28 SEPTEMBRE. (MATIN) : ADOPTER UNE APPROCHE SYSTEMIQUE POUR RESPECTER LES DROITS DES GENERATIONS FUTURES**

9h00-9h30 : Droits humains, license sociale et environnementale

Stéphane BRABANT, Avocat, Trinity International LLP

10h30-10h45 : Pause café

10h45-12h15: Intégration systémique entre le changement climatique et les droits de l'homme en droit international ?

Ottavio Quirico, Maître de conférences, Faculté de droit, Université de la Nouvelle-Angleterre (Australie)

12h15-13h15 : La justice face aux enjeux climatiques et du droit des générations futures :

Juridictions régionales et sous-régionales africaines dans la lutte contre les changements climatiques : état des lieux et perspectives

Yacouba SAVADOGO, Conseiller technique du Ministre de l'environnement -Burkina-Faso)

## MERCREDI 28 Septembre. (AM) : S'ADAPTER AU CHANGEMENT CLIMATIQUE : ENTRE URGENCE CLIMATIQUE ET ANTICIPATION

14h00-14h 30 : Table ronde

15h00-18H : plaidoirie d'un cas pratique portant sur le contentieux des ressources naturelles opposant les peuples autochtones et investisseur/Code panafricain d'investissements.

15h30-16h00 /Migrations et climat : prévisions, enjeux, gouvernance

Amb. Dr Namira Negm, Directrice de l'Observatoire Africain des Migrations

16h00-16h30 : Aborder la déforestation massive comme une forme alarmante d'écocide

Mutoy Mubiala - Professeur associé à l'Université de Kinshasa (RDC, Vice-Président de l'AAPDI

## A PROPOS DE L'ACADÉMIE AFRICAINE DE LA PRATIQUE DU DROIT INTERNATIONAL

L'Académie africaine de la pratique du droit international (AAPDI) est une association loi 1901 dont l'objectif est de faire progresser l'étude et la pratique du droit international dans une perspective africaine et d'innovation normative. Créée en 2017, l'AAPDI est dédiée à la recherche, à l'expertise et à la formation, en ce compris le renforcement des capacités et la formation des jeunes, sur les grands enjeux juridiques de l'intégration et l'unification africaine, des droits de l'homme et de l'État de droit, de la justice, du développement durable et des relations économiques internationales de l'Afrique, de lex climatica et Lex extractiva, de l'investissements étrangers règlement et des différends, avec pour ambition de constituer un pôle de compétences et d'expertise proprement africain, de contribuer à la visibilité du système africain de droit international, et d'œuvrer à la prise en compte effective des problématiques spécifiquement africaines dans la construction du droit international général.

## A PROPOS DU CAMPUS LEX CLIMATICA

LEX CLIMATICA est un projet de campus apprenant et innovant fondé sur l'apprentissage, l'innovation et la participation qui vise à s'attaquer au problème climatique en Afrique et aux causes de vulnérabilité par le transfert de connaissances, la résolution collective des problèmes, l'expérimentation et l'adaptation permanente.

Equipe projet: Le projet est co-construit avec la task force des jeunes pour le climat en Afrique composé de 300 jeunes liés au climat et aux causes de vulnérabilités en Afrique

Contact : [lexclimaticatf@aailp.org](mailto:lexclimaticatf@aailp.org)

inscription : <https://lexclimatica.easyclapweb.com/>

### SPONSORS:



Wolters Kluwer

MEDIA PARTNERS

### PARTENAIRES



## EQUIPE LEX CLIMATICA TASK FORCE



**KOKOUGAN MESSIGA**



**AYELE ESSE NAM ATAYI**



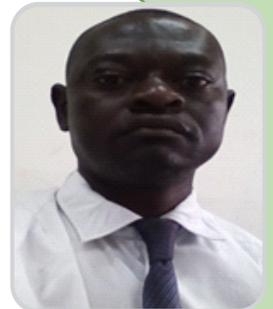
**LEOPOLDINA GOUVEIA**



**KOUKA SAWADOGO**



**STANISLAS NDOMACKRAH**



**ROLLIN MATIKE**



**DANIELE LEKASSA**  
CHERGÉE DE  
COMMUNICATION  
ET MARKETING



**KIBUNGU MPIA  
HARDY /STAGIAIRE**



[www.aailp.org](http://www.aailp.org)

